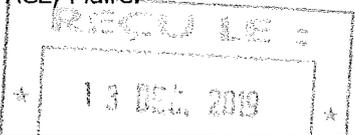


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 4 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2019</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Alain AUBERT à Michel PASDELOUP, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Marie-Ange KOFFEL à Yvelise MONTANE, Jean-Pierre ZANATTA à Alain VIDAL.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Corinne CORDELIER, Bruno BENOIST, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Yvelise MONTANE</p>	
<p><b>N° 4639</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>Muretain Agglo Adhésion groupement de commandes levés topographiques, géomètre et inspections télévisées</b></p>	<p>Vu la délibération du Muretain Agglomération pour la constitution d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de levés topographiques, de prestations de type géomètre et des inspections télévisées constitué du Muretain Agglo et de ses Communes membres ;</p> <p>Considérant que le Muretain Agglo est amené à réaliser des levés topographiques, des prestations de type géomètre et des inspections télévisées dans le cadre de sa compétence.</p> <p>Considérant que certaines Communes membres du Muretain Agglo sont amenées à réaliser les mêmes prestations sur leur domaine privé communal dans le cadre de leurs compétences respectives.</p> <p>Considérant qu'au regard des discussions menées entre le Muretain Agglo et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la réalisation des levés topographiques, des prestations de type géomètre et des inspections télévisées (ITV) sur le territoire des dits membres, tant par les besoins propres du Muretain Agglo que pour ceux des communes et du SIVOM, permettrait de mutualiser les procédures, l'expertise des acheteurs publics et participerait, par un effet de volume, à réaliser des économies sur les achats.</p> <p>Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes qui désigne le Muretain Agglo comme coordonnateur du groupement doit être approuvée pour permettre le lancement de cet accord-cadre.</p> <p>Considérant que le groupement prendra fin au terme des accords-cadres éventuellement reconduits ou modifiés.</p> <p>Considérant qu'en application de l'article L.2113-7 du code de la commande publique, le coordonnateur a en charge la passation, la signature, et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre ensuite l'exécution de son accord-cadre.</p> <p>Considérant l'exposé ci-dessus,</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adhère</b> au groupement de commandes,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Accepte</b> les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la réalisation de levés topographiques, aux prestations de type géomètre et aux inspections télévisées sur le territoire de chacun des membres, annexée à la présente délibération.</li><li>• <b>Autorise</b> Monsieur le Maire à signer la convention constitutive,</li><li>• <b>Accepte</b> que le Muretain Agglo soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé</li></ul>
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>13 DEC. 2019</b>  Affiché le : <b>16 DEC. 2019</b>	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 12 décembre 2019  <b>Le Maire,</b> <b>Alain PACE</b> 